

LE **Jacobin**

Octobre 2016 | Vol. 14 N° 8



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

# OKTOBERFEST

**SAMEDI 8 OCTOBRE**

11 h à 15 h au parc des Cultures

Détails à la page 11



# Halloween

Lundi 31 octobre dès 18 h 30  
Centre culturel du Vieux-Collège

Détails à la page 12



 Aimez-nous sur

**facebook**

[www.st-jacques.org](http://www.st-jacques.org)

# SOMMAIRE

## LE **Jacobin**

Octobre 2016 | Volume 14 N° 8

### Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3 à 5

### Urbanisme et règlementation

- Adoption de Règlements 6
- Nouvelle règlementation code de la sécurité routière 7-8
- Dispositions relatives aux abris d'autos temporaires 9

### Municipalité de Saint-Jacques

- Articles promotionnels 10

### Loisirs et culture

- Oktoberfest 11
- Halloween 12
- Location de salles 13
- Retour des clés, terrain de tennis 13
- Fête des bénévoles 14
- Horaire du patinage libre sur glace intérieure, MRC Montcalm 14

### Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

- Horaire régulier et congé de l'Action de grâce 15
- Tricot collectif 15
- Matinée grands-parents/petits-enfants 15
- Nouvelle ressource numérique 16
- Passion lecture 16
- Soirée Coups de cœur 16

### Des nouvelles de vos organismes

- Sûreté du Québec 17
- Société de l'Autisme de la Région de Lanaudière 18
- Société d'Ornithologie de Lanaudière (SOL) 19
- Société d'Horticulture et d'Écologie de la Nouvelle-Acadie (SHÉNA) 20
- FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques 20
- Résidence Nouvelle-Acadie 20
- Comité de conservation du patrimoine pour La Fabrique 21
- Inspecteur Canin 22
- Chevalier de Colomb 22

### Information

- Collecte de feuilles mortes 23
- Déchiquetage des branches 23
- Écocentre 24
- Congé férié 24
- Services aux citoyens bonifiés 24

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Page couverture         | Oktoberfest et Halloween                                   |
| Réalisation             | Municipalité de Saint-Jacques                              |
| Graphisme et impression | Jenny Garguilo   Conception graphique<br>Imprimerie Pinard |
| Distribution            | Postes Canada  |
| Parution                | Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.            |
| Tirage                  | 1 950 exemplaires  |

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

## PROCHAINES SÉANCES

3 octobre | 19 h  
7 novembre | 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

### Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0  
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387  
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire : Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h  
(jusqu'au 31 octobre)

### Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour  
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.  
Tél. : 450 839-3671, option 8

Pendant les heures d'ouverture, en cas  
de panne d'électricité seulement  
Tél. : 450 839-7697

### Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale  
Tél.: 450 839-3671, poste 7610  
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative  
Tél. : 450 839-3671, poste 7612  
info@st-jacques.org

### Service de l'urbanisme

Charles St-Georges, inspecteur municipal  
Tél. : 450 839-3671, poste 7660 | urbanisme@st-jacques.org

### Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics  
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

### Service des loisirs et de la culture

Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

### Service des communications

Karine Vézina, agente de communication et adjointe au Service de l'urbanisme  
450 839-3671, poste 7661 | communication@st-jacques.org

### Service de la comptabilité

Annie Jolicoeur  
technicienne en comptabilité  
Tél. : 450 839-3671, poste 7611  
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté  
préposée à la comptabilité  
Tél. : 450 839-3671, poste 7630  
service.clientele@st-jacques.org

### Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception  
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

### Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur  
Tél. : 450 839-3671 | incendie@st-jacques.org

### Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

JoAnie Buisson  
technicienne pour le Service culturel  
Tél. : 450 831-2296  
biblio@st-jacques.org

Jeanne Contant  
préposée aux prêts  
Tél. : 450 831-2296

### Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

### Inspecteur canin

1 866 624-8737

### AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



# LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire  
du 1<sup>er</sup> août 2016

## BILAN DES DÉCISIONS

### ADMINISTRATION

---

#### **Borne de recharge pour voitures électriques**

Il est résolu à l'unanimité de procéder, en collaboration avec Hydro-Québec, à l'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques dans le stationnement municipal situé sur la rue Saint-Jacques (Centre culturel du Vieux-Collège).

#### **Étude des solutions de CIMA sur la Route 158**

Il est résolu à l'unanimité de transmettre les commentaires des maires des municipalités de Saint-Jacques, Saint-Esprit et Saint-Alexis au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec sur l'étude de solutions sur la Route 158.

#### **Demande du Club de Moto-Neige Caravane Rawdon**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande du Club de Moto-Neige Caravane Rawdon et d'autoriser l'installation de la signalisation sur le chemin Foucher et le rang des Continuations et de permettre le passage des motoneiges sur les terrains de la Municipalité de Saint-Jacques pour la saison 2016-2017.

#### **Facture de Trottoir Joliette inc.**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 9 490 \$ (plus taxes applicables) à Trottoir Joliette inc. pour les travaux exécutés en lien avec l'agrandissement de la mairie.

#### **Honoraires professionnels à DCA Comptable professionnel agréé inc.**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 13 600 \$ (plus taxes applicables) à DCA Comptable professionnel agréé inc. pour l'audit des registres comptables annuels du 31 décembre 2015.

#### **Achat de billets pour le banquet des Fêtes gourmandes de Lanaudière**

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une

table d'une somme de 650 \$ pour le banquet des Fêtes gourmandes de Lanaudière du 14 août 2016.

#### **Facture de 9258-5215 Québec inc.**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 1 985 \$ (plus taxes applicables) à 9258-5215 Québec inc. pour la confection de deux enseignes (accès au parc Aimé-Piette et utilisation des freins moteurs).

### TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

---

#### **Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 6 500 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'étude préliminaire dans le cadre de la réfection de la rue Bro.

#### **Mandat à Castonguay**

#### **Robitaille Harnois arpenteurs géomètres**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'une somme de 2 350 \$ (plus taxes applicables) de Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs géomètres pour la production des plans topographiques de la rue Bro.

#### **Recommandation de paiement à 9306-1380 Québec inc.**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du directeur des travaux publics et de verser la somme de 331 264,01 \$ (plus taxes applicables) à 9306-1380 Québec inc. pour les travaux de pavage sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

#### **Honoraires professionnels à Héту-Bellehumeur architectes inc.**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 6 000 \$ (plus taxes applicables) à Héту-Bellehumeur architectes inc. pour l'évaluation des coûts et l'établissement d'un budget dans le cadre de la réfection de la caserne.

## BILAN DES DÉCISIONS

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### **Demande d'avenant de Beaudoin Hurens**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Beaudoin Hurens d'une somme de 18 000 \$ (plus taxes applicables) concernant la demande d'avenant en lien avec l'ajout d'un système de désinfection UV à la station de traitement des eaux usées et de verser la somme de 4 500 \$ (plus taxes applicables) pour un avancement correspondant à 25 % de la somme totale des services.

#### **Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 7 350 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour la préparation des plans et devis préliminaires et les plans et devis pour la soumission dans le cadre de la réfection de la station de traitement des eaux usées pour le volet du traitement des boues.

#### **Factures d'ABC Environnement inc.**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 7 857,50 \$ (plus taxes applicables) à ABC Environnement inc. pour des travaux urgents, demandés par Beaudoin Hurens, effectués à la station de traitement des eaux usées pour le volet du traitement des boues.

#### **Demande de CA**

Il est résolu à l'unanimité de mandater Beaudoin Hurens à soumettre la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'environnement de la Lutte contre les changements climatiques pour la station de traitement des eaux usées (traitement des UV).

### URBANISME

#### **Adoption du second projet de Règlement numéro 008-2016 modifiant le Règlement de zonage numéro 55-2001 afin de permettre l'élaboration d'un projet commercial ou industriel intégré**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 juillet 2016 à 18 h 30;

ATTENDU QU'à cette assemblée publique de consultation, aucune personne n'était présente et par conséquent, aucune demande de changement n'a été reçue;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de Règlement numéro 008-2016.

#### **Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 12 juillet 2016**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du compte rendu du CCU du 12 juillet 2016.

#### **Refus de vente d'un terrain dans le parc industriel**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, et de ne pas accepter le projet de monsieur Péloquin puisque celui-ci ne respecte pas la réglementation municipale en vigueur et qu'il viendrait potentiellement causer des nuisances au secteur résidentiel à proximité.

#### **Refus de vente d'un terrain dans le parc industriel**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, et de ne pas accepter le projet de création d'un crématorium, et ce, dans le but de conserver une diversité des commerces et industries dans ce secteur.



# LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire du  
1<sup>er</sup> août 2016 et de la séance  
spéciale du 8 août

## BILAN DES DÉCISIONS

### LOISIRS ET CULTURE

#### **Certificat de paiement numéro 1 à Construction Ghyslain Tessier inc.**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Hétu-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme de 24 730,02 \$ (incluant les taxes) à Construction Ghyslain Tessier inc. à titre de certificat de paiement numéro 1 dans le cadre des travaux à la Maison du folklore.

#### **Convention de service avec Gardaworld**

Il est résolu à l'unanimité de signer la convention de service avec Gardaworld pour le service d'agents de sécurité lors du Symposium des arts du 3 au 6 août 2016.

### Résumé de la séance spéciale du 8 août 2016

#### URBANISME

#### **Adoption du second projet de Règlement numéro 010-2016 modifiant le Règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'agrandir la zone P4-6 pour implanter de nouvelles normes sur l'affichage et de permettre l'usage de services généraux reliés à l'automobile à l'intersection de la Route 341 et de la Route 158**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 août 2016 à 18 h 30;

ATTENDU QU'à cette assemblée publique de consultation, une (1) personne était présente et aucune demande de changement n'a été reçue;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de Règlement numéro 010-2016.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62>

Également, des copies en format papier sont disponibles, sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.



# URBANISME & RÉGLEMENTATION

## ADOPTION DE RÉGLEMENTS

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016, a adopté le règlement suivant :

### **009-2016 :**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR POURVOIR À LA RÉFECTION DE LA CASERNE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES AUTORISANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 182 887 \$ ET PRÉVOYANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS**

Le Règlement numéro 009-2016 est en attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

---

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016, a adopté le règlement suivant :

### **007-2016 :**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 59-2001 AFIN D'AGRANDIR LA SUPERFICIE DE COUVERTURE DU PIIA DU PARC INDUSTRIEL**

Le Règlement numéro 007-21016 a reçu l'approbation de la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC), par l'émission d'un certificat de conformité en date du 17 août 2016.

---

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 6 septembre 2016, a adopté le règlement suivant :

### **001-2016 :**

**RÈGLEMENT SUR LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CIRCULATION, DE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES**

---

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 6 septembre 2016, a adopté le règlement suivant :

### **010-2016 :**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE P4-6 POUR IMPLANTER DE NOUVELLES NORMES SUR L'AFFICHAGE ET DE PERMETTRE L'USAGE DE SERVICES GÉNÉRAUX RELIÉS À L'AUTOMOBILE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 341 ET DE LA ROUTE 158**

Le Règlement numéro 007-21016 est en attente de l'approbation de la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC), par l'émission d'un certificat de conformité.



# URBANISME & RÉGLEMENTATION

## NOUVELLE RÉGLEMENTATION Règlement numéro 001-2016

Une nouvelle réglementation est en vigueur en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques. Ce règlement complète et ajoute aux règles établies au Code de la sécurité routière.

### PRINCIPAUX CHANGEMENTS :

- PÉRIODE POUR LE STATIONNEMENT D'HIVER
- CHANGEMENT DE CERTAINES LIMITES DE VITESSE
- AJOUT D'INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT SUR CERTAINES RUES
- AJOUT D'UNE PORTION DE RUE À SENS UNIQUE

### STATIONNEMENT D'HIVER **NOUVEAU**

Il sera désormais interdit de stationner un véhicule routier sur les chemins publics entre **23 h et 7 h** (était de minuit à 6 h) du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril.

### LIMITES DE VITESSE



#### Portions de rues ou routes dont la vitesse maximale est de 30 km/h

- rue Sainte-Anne (Collège Esther-Blondin)
- rue Beaudry (École de Grand-Pré)
- rue du Collège (École Saint-Louis-de-France)
- rue Venne (parc Aimé-Piette)



#### Portions de rues ou routes dont la vitesse maximale est de 40 km/h

- |                   |                    |                     |                     |
|-------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| • rue de l'Acadie | • rue Dupuis       | • rue Maréchal      | • rue Piette        |
| • rue Beaudry     | • rue Forest       | • rue Marion        | • rue de Port-Royal |
| • rue Beauséjour  | • rue Gaudet       | • rue Marcel-Lépine | • rue Roy           |
| • rue Bonin       | • rue Goulet       | • rue des Mésanges  | • rue Sainte-Anne   |
| • rue Bro         | • rue de Grand-Pré | • rue Migué         | • rue Saint-Joseph  |
| • rue Coderre     | • rue Houle        | • rue Montcalm      | • rue Sincère       |
| • rue du Collège  | • rue Lapointe     | • rue Paul-Masse    | • rue Venne         |
| • rue Dugas       | • rue Laurin       | • rue Paré          |                     |



#### Portions de rues ou routes dont la vitesse maximale est de 50 km/h

- |  |                   |                       |
|--|-------------------|-----------------------|
| • chemin Aubry   | • chemin Contant  | • chemin Mireault     |
| • montée Allard (du 110 au 149)                                    | • chemin Gauthier | • domaine Rochon      |
| • chemin de la Carrière<br>(entre le rang Saint-Jacques et Sintra) | • chemin Leblanc  | • chemin de la Savane |
|  | • chemin Lépine   | • rue des Trémolos    |

# URBANISME & RÉGLEMENTATION



## Portions de rues ou routes dont la vitesse maximale est de 70 km/h

- montée Allard (du 149 jusqu'à Saint-Alexis)
- chemin du Bas-de-l'Église Nord
- chemin de la Carrière (de Sintra jusqu'à Saint-Alexis)
- rang des Continuations
- chemin Foucher
- chemin Lévesque
- chemin du Ruisseau-Saint-Georges Sud

## INTERDICTION DE STATIONNER SUR CERTAINS CHEMINS PUBLICS

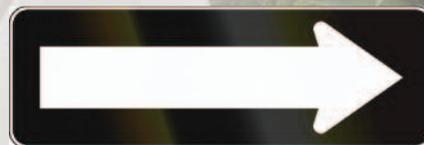
### Portions de rues et de routes où le stationnement est TOTALEMENT PROHIBÉ EN TOUT TEMPS

- chemin du Bas-de-l'Église Sud (sur les deux côtés)
- chemin du Bas-de-l'Église Nord (sur les deux côtés)
- rue Marion (sur le côté des numéros civiques impairs)
- rue Saint-Joseph (sur le côté des numéros civiques pairs)
- rue Marcel-Lépine (sur les deux côtés de chaque voie)
- rue Saint-Jacques (sur les deux côtés)
  - du chemin de la Carrière jusqu'au coin des rues Sainte-Anne et Beaudry
  - Et
  - des rues Dupuis et du Collège jusqu'au chemin du Bas-de-l'Église Sud
- rue Laurin (sur le côté des numéros civiques pairs) **NOUVEAU**
- rue des Mésanges (sur le côté des numéros civiques pairs) **NOUVEAU**
- rues Migué, Montcalm, Forest, Dupuis, du Collège, Marion, Beaudry, Laurin (les deux côtés adjacents à la rue Saint-Jacques, sur une longueur de 5 mètres)
- rue Venne (les deux côtés adjacents à la rue Saint-Jacques, sur une longueur de 19 mètres)
- rue Sainte-Anne (les deux côtés adjacents à la rue Saint-Jacques sur une longueur de 26 mètres)



## SENS UNIQUE

- rue Marion
- rue Saint-Joseph (entre la rue Saint-Jacques et la rue Paré, de la rue Saint-Jacques vers la rue Paré) **NOUVEAU**



Si ce n'est déjà fait, le Service des travaux publics procédera à la modification des panneaux de signalisation au cours des prochains jours. Nous demandons la collaboration de tous les citoyens et les citoyennes afin de respecter la réglementation en vigueur.

**Le Règlement numéro 001-2016 est disponible en ligne sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques [www.st-jacques.org](http://www.st-jacques.org)**

# URBANISME & RÉGLEMENTATION

## Dispositions relatives aux abris d'auto temporaires (Règlement n° 55-2001, article 6.5.2)

### 6.5.2.1 Généralité

Les abris d'auto temporaires sont autorisés à titre de construction saisonnière seulement pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales.

### 6.5.2.2 Endroits autorisés

Un abri d'auto temporaire doit être installé dans l'aire de stationnement ou dans son allée d'accès.

### 6.5.2.3 Implantation

Un abri d'auto temporaire doit être situé à une distance minimale de 0,60 mètre de toute ligne de terrain latérale. Un abri d'auto temporaire ne doit pas être localisé dans l'emprise de rue.

### 6.5.2.4 Dimensions

Tout abri d'auto temporaire doit respecter une hauteur maximale de 3,5 mètres, calculée à partir du niveau du sol adjacent.

### 6.5.2.5 Superficie

Tout abri d'auto temporaire doit respecter une superficie maximale de 35 mètres carrés.

### 6.5.2.6 Période d'autorisation

L'installation d'un abri d'auto temporaire est autorisée entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante. À l'issue de cette période, tout élément d'un abri d'auto temporaire doit être enlevé.

### 6.5.2.7 Matériaux

Les matériaux autorisés pour les abris d'auto temporaires sont le métal pour la charpente et les tissus de polyéthylène tissé et laminé pour le revêtement, lequel doit recouvrir entièrement la charpente. Les plastiques et les polyéthylènes non tissés et non laminés sont spécifiquement prohibés.

### 6.5.2.8 Environnement

Tout abri d'auto temporaire doit être propre, bien entretenu et ne présenter aucune pièce délabrée ou démantelée, qu'il s'agisse de la charpente ou de la toile qui le recouvre.

### 6.5.2.9 Sécurité

Tout abri d'auto temporaire installé sur un terrain d'angle est assujéti au respect du triangle de visibilité pour lequel des normes sont édictées à la section relative à l'aménagement de terrain du Règlement n° 55-2001.

### 6.5.2.10 Dispositions diverses

Seuls les abris d'auto temporaires de fabrication reconnue et certifiée sont autorisés.

Un abri d'auto temporaire ne doit servir qu'à des fins de stationnement de véhicules automobiles au cours de la période autorisée à cet effet, et ne doit pas servir à des fins d'entreposage.





# SAINT-JACQUES

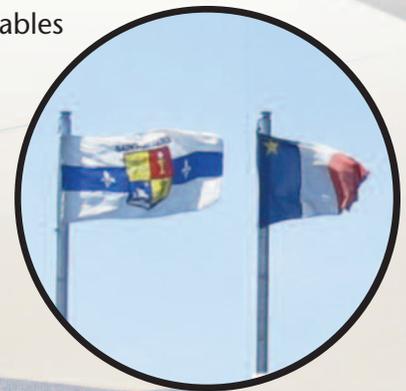
## Fier d'être Jacobin?

Procurez-vous des articles promotionnels à l'effigie de VOTRE Municipalité!



- |                         |       |                              |       |
|-------------------------|-------|------------------------------|-------|
| • Épinglette            | 1 \$  | • Casquette                  | 10 \$ |
| • Stylo                 | 2 \$  | • Chandail (manches courtes) | 15 \$ |
| • Carte routière        | 2 \$  | • Cordon porte-clés          | 3 \$  |
| • Calendrier            | 3 \$  | • Drapeau acadien            |       |
| • Bock à bière          | 4 \$  | – Grand (36" x 60")          | 15 \$ |
| • Jeu de cartes         | 5 \$  | – Moyen (12" x 18")          | 3 \$  |
| • Chandail (style polo) | 20 \$ | – Petit (6" x 9")            | 2 \$  |
| • Polo de golf (nylon)  | 32 \$ | • Drapeau de la Municipalité | 25 \$ |

Plus taxes applicables



LOISIRS & CULTURE

# OKTOBERFEST

**SAMEDI 8 OCTOBRE**  
11 h à 15 h au parc des Cultures



**NOUVEAUTÉ!**  
Bock  
à bière en  
vente sur  
place à  
**5\$**

**Bière de micro-brasserie | 4 \$**

**Saucisse de Cochon cent façons | 2 \$**

**Eau, jus, liqueur & croustilles | 1 \$**

**Jeu gonflable & maquilleuse pour les enfants**

# LOISIRS & CULTURE



# Halloween

Le Service des loisirs de la Municipalité de Saint-Jacques organise un spectacle « Son et lumière » au Centre culturel du Vieux-Collège le lundi 31 octobre prochain au crépuscule. Dès 18 h, les festivités débutent, et ce, jusqu'à 20 h.

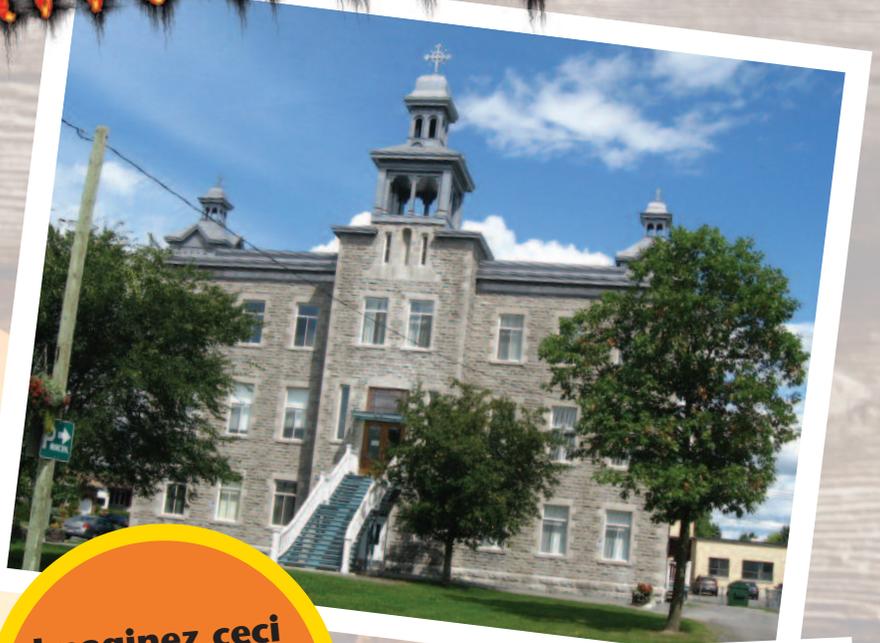
Les prestations « Son et lumière » d'une durée de 30 minutes chacune auront lieu à 18 h 30 et à 19 h 30!

C'est un rendez-vous!

De plus, les membres du conseil municipal se feront un plaisir de remettre des bonbons à nos petits monstres « Halloweeniens »!

Participez en grand nombre!

Imaginez ceci  
Sur le CCVC!  
**WOW!**



# MOOOUUUHAHAHAHAHAHA



# LOISIRS & CULTURE

## Location de salles

La Municipalité de Saint-Jacques met à la disposition des citoyens, des organismes et des commerçants, les locaux du Centre culturel du Vieux-Collège et de la Maison du folklore pour divers événements, et ce, à prix compétitif!

Le Centre culturel du Vieux-Collège, situé au cœur du village sur la rue Saint-Jacques, vous offre une grande salle qui peut accueillir une centaine de personnes.

La Maison du folklore, fraîchement rénovée, comprend une cuisine complète (cuisinière et réfrigérateur) ainsi que l'équipement de sonorisation (système de son) et peut accueillir environs 60 personnes.

*Maison du folklore située au 66, rue Ste-Anne*



**L'endroit idéal pour vos événements, c'est à Saint-Jacques!**

**Pour une réservation de salle, communiquez au 450 839-3671, poste 7670.**

## TERRAIN DE TENNIS

### AVEZ-VOUS RETOURNÉ VOTRE CLÉ?

La saison estivale étant terminée, les terrains de tennis seront fermés. Si vous avez, en votre possession, une clé de l'espace de jeu, nous vous prions de la rapporter à la mairie de Saint-Jacques avant le 4 novembre prochain. Votre dépôt de 20 \$ vous sera alors remis.

Merci de votre collaboration!



## DU NOUVEAU POUR LA *Fête des bénévoles*



Cette année, le comité organisateur change la formule et propose une toute nouvelle façon de souligner l'action bénévole des Jacobines et des Jacobins! Puisqu'il est essentiel de reconnaître le travail ardu de nos bénévoles et de se renouveler dans la façon de faire, le comité propose un souper dansant le **samedi 19 novembre** prochain.

Restez à l'affût, le déroulement, les animations, la thématique ainsi que le menu vous seront dévoilés prochainement dans le bulletin d'information, Le Jacobin de novembre. De belles surprises vous attendent, plaisir garanti!

### Horaire du patinage libre sur glace intérieure dans la MRC de Montcalm Du 5 septembre 2016 au 21 avril 2017

| Jour     | Heures            | Endroit                              |
|----------|-------------------|--------------------------------------|
| Dimanche | 10 h à 12 h       | Complexe JC Perreault                |
| Lundi    | 11 h 45 à 12 h 45 | Complexe JC Perreault                |
| Lundi    | 14 h à 15 h       | Centre sportif Saint-Lin-Laurentides |
| Mardi    | 10 h à 11 h       | Centre sportif Saint-Lin-Laurentides |
| Mardi    | 18 h 30 à 19 h 30 | Complexe JC Perreault                |
| Mercredi | 18 h 15 à 19 h 15 | Complexe JC Perreault                |
| Judi     | 10 h à 11 h       | Centre sportif Saint-Lin-Laurentides |
| Judi     | 14 h à 15 h 30    | Complexe JC Perreault                |
| Vendredi | 14 h 30 à 16 h 30 | Centre sportif Saint-Lin-Laurentides |
| Vendredi | 19 h 30 à 21 h 00 | Complexe JC Perreault                |
| Samedi   | 12 h 15 à 14 h 15 | Complexe JC Perreault                |



**Veillez noter qu'il n'y aura pas de patinage libre aux dates suivantes :**

16 septembre  
18 au 26 septembre  
12 novembre et 26 novembre  
24 et 25 décembre, 31 décembre  
1<sup>er</sup> janvier, 14 janvier, 27 janvier  
31 mars et 1<sup>er</sup> avril

**Pour les dates suivantes, l'horaire de patinage libre a été modifié :**

|                      |                   |                       |
|----------------------|-------------------|-----------------------|
| Samedi 5 novembre    | 16 h 15 à 18 h 15 | Complexe JC Perreault |
| Dimanche 13 novembre | 12 h à 14 h       | Complexe JC Perreault |

**Tarifs : Résidents de la MRC de Montcalm, aucuns frais sur présentation d'une pièce d'identité avec preuve de résidence.**

Centre sportif Saint-Lin-Laurentides  
490, rue St-Isidore  
Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2V1  
Tél. : 450 439-2411

Complexe JC Perreault  
620, rue J. Oswald Forest  
Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0  
Tél. : 450 588-4888

# Bibliothèque

Marcel-Dugas

*Bienvenue à la bibliothèque  
Marcel-Dugas!*

## HORAIRE

|       |             |        |             |
|-------|-------------|--------|-------------|
| Lundi | 14 h à 20 h | Jeudi  | 14 h à 20 h |
| Mardi | 14 h à 18 h | Samedi | 10 h à 12 h |



**PRENDRE  
NOTE QUE  
LA BIBLIOTHÈQUE  
SERA FERMÉE  
LE LUNDI  
10 OCTOBRE.**

## DU NOUVEAU À LA BIBLIO!



Tout comme notre casse-tête collectif, nous avons maintenant un tricot collectif à la disposition de nos usagers!  
Venez monter quelques mailles!

## Matinée grands-parents/petits-enfants

Nous profitons de la journée pédagogique du 11 octobre pour accueillir les grands-parents avec leurs petits-enfants pour bricoler, jouer ou simplement pour lire. La bibliothèque sera ouverte pour cet occasion de 9 h 30 à 12 h. Une collation sera servie.





# Bibliothèque

Marcel-Dugas

## Ressource numérique

Slice Fraction est une nouvelle ressource numérique destinée aux enfants de 5 à 12 ans. Il s'agit d'un jeu en ligne éducatif et ludique. Cette ressource a pour objectif de faire comprendre les concepts fondamentaux liés aux fractions, tout en s'amusant. Le jeu a reçu de nombreux prix, dont les prestigieuses mentions Editors' Choice et Best of 2014 de l'App Store d'Apple et a fait l'objet d'une recherche par des scientifiques de l'UQAM, dont les résultats prouvent son efficacité pour améliorer les performances des élèves.



**COMMENT Y AVOIR ACCÈS? Avoir sa carte d'abonné ainsi que son NIP biblio.**

## PASSION LECTURE

### NOUVEAUTÉS LIVRES NUMÉRIQUES :

Vrai ou faux de Chrystine Brouillet  
La nature de la bête de Louise Penny  
La promesse des Gélinas tome 4 de France Lorrain  
Onepotpasta de Sonia Lizotte  
Station Eleven d'Emily St John Mandel  
On regrettera plus tard d'Agnès Ledig

### NOUVEAUTÉS DOCUMENTAIRES :

En avez-vous vraiment besoin?  
Anxiété, la boîte à outils : stratégies et techniques  
pour gérer l'anxiété  
300 repas sans flafas  
Le guide de l'auto 2017

### NOUVEAUTÉS ROMANS :

Bravoure de Danielle Steel  
La tentation d'Aldée de Jean-Pierre Charland  
Les fautifs de Denis Monette  
Le géant de Francine Brunet  
La promesse des Gélinas tome 4 de France Lorrain



Soirée  
*Coups de cœur*

Il nous fera plaisir de vous accueillir à la bibliothèque le **mercredi 19 octobre à 19 h** pour partager vos coups de cœur littéraires.



# VOS ORGANISMES



## LA SÛRETÉ DU QUÉBEC VOUS INFORME!

### Les véhicules AGRICOLES

L'automne représente non seulement le retour à l'école, mais également le temps des récoltes. Qui dit récolte, dit partage de la route avec tous les véhicules agricoles qui vont et viennent dans les champs. Le présent article se veut un aide-mémoire des règles de sécurité et obligations prévues par le Code de la sécurité routière.

- Si vous circulez à moins de 40 km/h, vous devez vous munir d'un panneau avertisseur triangulaire de couleur orange, avec des bordures réfléchissantes de couleur rouge foncé. Ce panneau doit être visible à une distance de 180 m et libre de toute matière.
- Pour les tracteurs, moissonneuses-batteuses ou toutes autres machines agricoles automotrices, il faut deux phares blancs à l'avant et deux feux de position rouges à l'arrière. De plus, si votre véhicule mesure plus de deux mètres de largeur, il doit être équipé de lampes, de réflecteurs et de fusées éclairantes.
- Utilisez des chaînes ou câbles de sécurité d'une résistance suffisante, sans usure, rouille ou dégradation, reliés à la remorque ou la semi-remorque.
- Ne circulez pas que sur l'accotement, celui-ci peut être mou et vous réserver de mauvaises surprises.
- Votre tracteur doit être immatriculé pour circuler sur la route, tout comme votre remorque. La plaque d'immatriculation doit être solidement fixée sur le véhicule et libre de toute matière empêchant la lecture.
- Il ne doit pas y avoir de terre, ou toute autre matière sur la chaussée par les pneus des véhicules/tracteurs. Ces substances rendent la chaussée glissante et peuvent être la cause de collision. Si nous suivons vos traces, vous pourriez recevoir un constat d'infraction. Vous devez donc nettoyer la chaussée après votre passage, si la situation le nécessite. Soyez responsables!
- Pour les autres usagers de la route, le Code de la sécurité routière vous autorise à franchir une ligne visée à l'article 326.1 (simple ou double), dans la mesure où cette manœuvre peut être effectuée sans danger, pour dépasser un tracteur de ferme ou une autre machine agricole, un véhicule routier muni d'un panneau avertisseur de circulation lente, un véhicule à traction animale ou une bicyclette.

Bonne saison et surtout, soyez prudents sur la route !

Sûreté du Québec  
Poste MRC de Montcalm  
450 439-1911

# VOS ORGANISMES



## *La Société de l'Autisme de la Région Lanaudière*

La Société de l'Autisme Région Lanaudière (SARL) est un organisme à but non lucratif qui regroupe les familles de personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme (TSA) et de toutes autres personnes intéressées à la cause.

### **Nouvelle programmation**

Nous sommes fiers de dévoiler notre programmation 2016-2017. Celle-ci est accessible via notre site Internet et elle figure également sur notre page Facebook.

#### **LES RENCONTRES PARENTS** | \*Ouvert aux parents membres et non-membres de la région. (GRATUIT)

Exclusif aux parents, les rencontres offrent de belles opportunités d'échanger et d'approfondir ses connaissances quant au trouble du spectre de l'autisme (TSA). Les rencontres d'information et d'échange sont animées en collaboration avec le CISSS, CSSS NL et se déroulent à Joliette. Différents thèmes seront abordés.

- Jeudi 13 octobre (19 h à 21 h) « Les défis de la famille » : Échanges sur les étapes du deuil face au diagnostic et présentation d'une vidéo reflétant la réalité de plusieurs familles;
- Jeudi 10 novembre (19 h à 21 h) « Les stratégies d'adaptation » : Échanges sur les différentes subventions, ressources et services disponibles pour les jeunes ayant un TSA.

#### **CONFÉRENCES ET FORMATIONS** | \*Formations/conférences ouvertes aux membres et aux non-membres de la région.

- Mardi 25 octobre à Joliette (19 h à 21 h) « Concilier la famille et le couple avec un enfant TSA »; Janie-Claude St-Yves, psychoéducatrice vous donnera des outils pour intégrer dans votre routine, la conciliation de la vie familiale et du couple avec un enfant ayant un TSA afin d'améliorer l'harmonie et l'équilibre au sein de la famille. Membre : 10 \$, Non-membre : 25 \$
- Samedi 19 novembre à Mascouche (9 h à 16 h) « Sommeil et alimentation »; Cette formation donnée par Karine Fournier, ergothérapeute, vous donnera des pistes afin d'améliorer votre qualité de sommeil et votre alimentation pour ainsi avoir de bonnes habitudes de vie saine. Membre: 25\$, Non-membre: 50 \$ (dîner inclus)

D'autres activités sont à venir pendant la nouvelle année. Veuillez porter attention aux ajouts qui seront faits. Nous publierons les informations sur notre site Internet ainsi que sur notre page Facebook.

- \* Pour inscription ou plus d'information, veuillez communiquer avec nous au : 450 759-9788, poste 4. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse suivante : sarl@autisme-lanaudiere.org

# VOS ORGANISMES



## SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6

[www.sollanaudiere.com](http://www.sollanaudiere.com) • [info@sollanaudiere.com](mailto:info@sollanaudiere.com)

### **Mercredi 12 octobre**

#### **Conférence de Lucien Lemay : « L'ÉPERVIER DE COOPER »**

Lucien Lemay nous présente le suivi d'une nichée d'Éperviers de Cooper sur une période de 2 mois qui s'est déroulée au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, à Montréal, à l'été 2012. Nous allons assister à la construction du nid et au comportement parental lors de l'alimentation des bébés; nous allons constater l'évolution du plumage et des changements de couleur de l'iris et observer les premières activités des juvéniles à l'extérieur du nid. Nous vous suggérons d'apporter votre guide d'identification à chaque rencontre. Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non-membres. Bienvenue à tous, parents et amis.

**Lieu : 34, 1<sup>re</sup> avenue, à Notre-Dame-des-Prairies à 19 h.**

### **Samedi 22 octobre**

#### **Sortie un Prélude à la migration à Mandeville avec Daniel Coderre**

Daniel Coderre vous convie à une sortie UN PRÉLUDE À LA MIGRATION autour du lac Mandeville et du lac Maskinongé et d'autres petits coins secrets. Le lieu de rassemblement sera dans le stationnement de la Municipalité de Mandeville situé au 162, rue Desjardins vers 9 h 15 (en face du dépanneur). Le départ s'effectuera à 9 h 30. Apportez jumelles, lunette d'approche, vêtements chauds et bottes. L'activité se terminera vers 15 h. Donc, prévoir un lunch ou de quoi grignoter. Prière de vous inscrire auprès de Daniel Coderre au : [dan\\_cod@hotmail.com](mailto:dan_cod@hotmail.com) ou au 450-835-0727.

### **Samedi 5 novembre**

#### **La migration d'automne à Mandeville avec Daniel Coderre**

Le Duc de Mandeville vous convie au deuxième volet de la migration autour du lac Mandeville et du lac Maskinongé, là où les canards, grèbes, macreuses et d'autres espèces se donnent rendez-vous lors de la migration. Le lieu de rassemblement sera dans le stationnement de la Municipalité de Mandeville situé au 162, rue Desjardins vers 9 h 15 (en face du dépanneur). Le départ s'effectuera à 9 h 30. Apportez jumelles, lunette d'approche, vêtements chauds et bottes. L'activité se terminera vers 15 h. Donc, prévoir un lunch ou de quoi grignoter. Prière de vous inscrire auprès de Daniel Coderre au : [dan\\_cod@hotmail.com](mailto:dan_cod@hotmail.com) ou au 450 835-0727.

Bienvenue à tous!

#### **INFORMATION :**

Luc Foisy | 450 759-8987

Jeanne d'Arc Patenaude pour la SOL

# VOS ORGANISMES



## SHÉNA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA NOUVELLE-ACADIE

Cet automne, pleins de sujets et nouveautés au programme! Espérant que l'arrivée du temps frais vous donne envie de venir vous divertir, apprendre et vous réchauffer à notre climat convivial et suggérer des sujets pour l'été prochain!

### Conférence du 18 octobre | Les bulbes à floraison printanière – Conférencier : Larry Hodgson

Ajoutez de la couleur à vos printemps grâce aux bulbes à floraison printanière. Vous les plantez à l'automne et ils fleurissent au printemps, parfois dès la fonte des neiges. En choisissant les bons bulbes, vous pouvez gagner deux mois et demi de plus de floraison! Définitivement les bulbes sont un must.

Au Centre culturel du Vieux-Collège 50, rue St-Jacques, Saint-Jacques

Gratuit pour les membres – 5 \$ pour les non-membres

Tirages et prix de présence

#### POUR INFORMATION :

Jeanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907

Pour notre programme complet :

<http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=61&f=246>

Suzie Bonin, vice-présidente



### À INSCRIRE À VOTRE AGENDA :

#### Mardi 25 octobre

Dîner mensuel « On fête l'Halloween »

#### Samedi 5 et dimanche 6 novembre

Le salon des Artisans à l'école Saint-Louis-de-France située au 4, rue du Collège

#### Du mardi 8 au jeudi 10 novembre

Voyage à Magog/Orford sous le thème « Un Noël Champêtre ». (Réservez tôt, places limitées.)

#### INFORMATION :

Denise 450 839-2132

Roger 450 839-6986



**STUDIO  
À LOUER**

Située en plein centre du noyau villageois de Saint-Jacques, la Résidence Nouvelle-Acadie bénéficie d'un emplacement calme et boisé tout en se trouvant à proximité des services tels que pharmacie, clinique, église, institutions financières, marché d'alimentation, etc.

Munie d'installations modernes, la Résidence offre des logements adaptés pour les personnes autonomes ou en perte d'autonomie. En plus d'inclure le service des repas, l'entretien ménager et un service d'accompagnement, la Résidence Nouvelle-Acadie procure à ses résidents un milieu de vie sécuritaire, où il fait bon vivre.

Studios 3 1/2 disponibles dès maintenant! Un crédit d'impôt est disponible pour les personnes de 70 ans et plus.

**INFORMATION :** Thérèse Beauchamp | 450 397-1212

# VOS ORGANISMES

## LA CONSERVATION DU JOYAU ARCHITECTURAL DE NOTRE VILLAGE

Madame, Monsieur,

Depuis toujours, les Jacobins et les Jacobines démontrent leur attachement à l'église de notre village. L'année 2016 marque le centième anniversaire du début de sa construction suite à l'incendie de la première église.

Malgré les années qui s'accumulent, notre temple a su conserver sa beauté et sa prestance, cela est essentiellement dû à la générosité de toute la population. Depuis un siècle, notre église, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, a fait régulièrement l'objet de travaux majeurs ou d'un entretien régulier.

En effet, il faut remonter à la fin des années 1960, sous notre bon curé Rosius Guilbault, pour voir la dernière réfection du plancher. Comme il est possible de facilement le constater, ce dernier a besoin d'un sérieux ménage. Voilà pourquoi le comité de conservation a choisi d'en faire sa priorité comme première réalisation concrète de sa jeune existence.

Mais qui dit ménage, dit dépenses. Notre projet consistera à enlever le tapis rouge actuel et, si possible, redonner au plancher son apparence d'origine. Afin de soutenir financièrement le tout, nous avons convenu de vous convier à un **Banquet Divin**, lequel aura lieu le samedi 5 novembre prochain à 18 h dans l'allée centrale de notre église.

Nous venons frapper à votre porte afin de vous inviter à nous appuyer dans notre démarche. Soyez de nos convives en réservant vos billets ou, si vous préférez faire un don, ce qui dans les deux cas serait grandement apprécié.

Le prix pour l'événement est de 100 \$ par personne, comprenant un cocktail d'entrée, un repas 5 services et une bouteille de vin pour 4 personnes.

Votre appui nous est nécessaire. N'hésitez pas à nous contacter pour de l'information supplémentaire et réservation de billets.

### **Vente de billets et information :**

#### **Membres du comité de conservation du patrimoine :**

Madame Lise Desrosiers | 450 839-3369

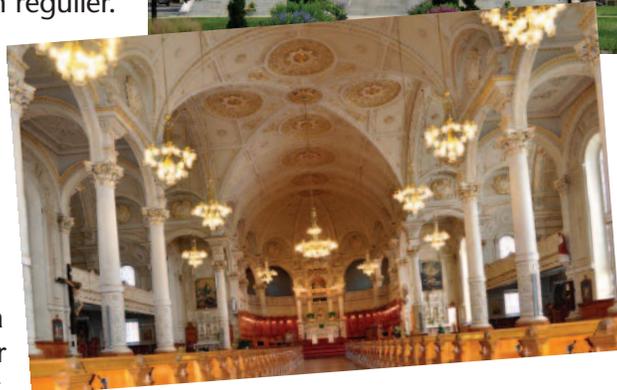
Madame Micheline Lafrance | 450 839-2190

Madame Lucie Gagnon | 450 839-6813

### **Vente de billets seulement :**

Madame Sylvie Leblanc,

secrétaire de La Fabrique | 450 839-3434



# VOS ORGANISMES

## L'INSPECTEUR CANIN

Les mois d'automne sont ceux où il y a une quantité effarante d'animaux abandonnés à eux-mêmes dans la nature.

L'Inspecteur Canin met à la disposition des citoyens un service d'adoption et d'euthanasie efficace et cherche inlassablement des familles pour les animaux abandonnés afin qu'ils puissent terminer agréablement leur vie.

Adopter un animal plus âgé vous assure qu'il est en santé, souvent éduqué et enclin à aimer celui ou celle qui lui donnera cette chance.

En résumé, plutôt que de lâcher votre chien ou votre chat dans la nature, apportez-le à l'Inspecteur Canin qui essaiera de lui trouver une famille. Ceci permettra à votre animal d'éviter une mort lente causée par la faim ou le froid hivernal.



Christian Cyr  
c.cyrinspecteur@hotmail.com

## CHEVALIER DE COLOMB CONSEIL SAINT-JACQUES-DE-MONTCAM (3074)



**Déjeuners communautaires** | Dimanche 9 octobre | Dimanche 13 novembre  
Servis de 8 h à 12 h au Centre culturel du Vieux-Collège situé au 50, rue St-Jacques

**INFORMATION :**  
Roland Beauséjour | 450 559-5774

**Souper aux Huîtres** | Samedi 5 novembre  
Au Centre culturel du Vieux-Collège situé au 50, rue Saint-Jacques

Prix : 60 \$      Menu : Huîtres en écales, huîtres frites, soupe aux huîtres,  
vol-au-vent aux huîtres, buffet froid, permis S.A.Q.

**INFORMATION :**  
Roland Beauséjour | 450 559-5774 | Gérard Lafontaine | 450 916-4891

# INFORMATION



## DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES

**24 au 28 octobre**

Le déchiquetage des branches est un service offert aux citoyens qui effectuent de PETITS TRAVAUX DE TAILLAGE.

Conditions à respecter afin de donner un service adéquat et de s'assurer de maximiser l'opération :

- Les branches doivent être à la rue dès le 24 octobre au matin;
- Un tas d'un maximum de 3 pieds de hauteur par 15 pieds de largeur au total;
- Les branches doivent être déposées par le propriétaire (ou locataire) en prenant soin de placer le gros bout des branches face à la rue, sans qu'elles nuisent à la circulation;
- Les branches ne doivent pas avoir plus de 3 pouces (7,5 cm) de diamètre.

Si vous êtes intéressés à recevoir des résidus de tailleage, téléphonez à la mairie au 450 839-3671.

## COLLECTES DE FEUILLES MORTES

**Les jeudis 20 octobre et 10 novembre**

Nous vous invitons à mettre vos sacs de feuilles près du bac brun.

Pour ces deux jours de collectes de feuilles, l'entrepreneur collectera sans limite tous les sacs en plastique ou en papier déposés à côté du bac brun.

Pour les autres semaines, les sacs de feuilles ou feuilles en vrac devront être disposés uniquement dans le bac brun. Tous les sacs disposés à côté du bac brun ne seront pas collectés. Ils ne devront pas être disposés non plus avec la collecte des ordures ménagères; les mettre plutôt dans le bac brun les semaines de collecte suivantes.

Rappel : à partir de décembre, la collecte des matières organiques revient à tous les mois jusqu'en mars. En avril la collecte aura lieu au 2 semaines et de mai à novembre à fréquence hebdomadaire.

Merci de votre collaboration.  
EBI Environnement



## INFORMATION

### ÉCOCENTRE

#### Écocentre jusqu'au 5 novembre

Dernière chance pour aller porter les matériaux et objets encombrants à l'écocentre.

#### CONGÉ FÉRIÉ

Veillez noter que la mairie ainsi que la bibliothèque municipale Marcel-Dugas seront fermées à l'occasion de l'Action de grâce, le **lundi 10 octobre** prochain.

## SERVICES AUX CITOYENS BONIFIÉS

Entre la garderie, le boulot, la salle d'entraînement et la préparation du souper, chacun d'entre nous a déjà souhaité que les journées soient plus longues. Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jacques est conscient qu'il n'est pas toujours évident pour ses citoyens de profiter des services offerts à la mairie avec des heures d'ouverture de 8 h 30 à 16 h. C'est d'ailleurs dans cette optique que le conseil municipal a jugé bon de modifier l'horaire!

Le nouvel horaire aura des heures d'ouverture plus adaptées à la vie quotidienne des Jacobins et des Jacobines. Les services offerts par votre Municipalité seront, par conséquent, plus accessibles. Que ce soit pour rencontrer le technicien en loisirs, l'inspecteur municipal, pour le paiement de vos taxes municipales ou simplement pour une demande de renseignements, il nous fera plaisir de vous recevoir. D'ailleurs, il en sera fini du changement d'horaire pendant la période estivale : le nouvel horaire sera en vigueur douze (12) mois par année.

**Le conseil municipal souhaite de tout coeur que ce changement vous facilite la vie!**

#### HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE EN VIGUEUR DÈS LE LUNDI 31 OCTOBRE

|          |               |
|----------|---------------|
| Lundi    | 8 h à 16 h    |
| Mardi    | 8 h à 16 h 30 |
| Mercredi | 8 h à 16 h 30 |
| Judi     | 8 h à 18 h    |
| Vendredi | 8 h à 12 h    |

*\*Fermé de midi à 13 h*

